

**DEMANDES DE DÉMOLITION**

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 26 septembre 2018, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

639 et 643, rue Notre-Dame Ouest, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment à vocation commerciale de 5 étages intégrant les façades avant et arrière du bâtiment existant;

1081 et 1083, côte du Beaver Hall, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment à vocation institutionnelle de 8 étages.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 18 septembre 2018, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »  
a/s de Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 8 septembre 2018

Le Secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito